

S'initier à l'acupuncture pour soigner les chevaux

Lundi 5 et Mardi 6 Octobre 2020 à Estrées St Denis (60)



Objectifs

Comprendre les grands principes de l'acupuncture.
En découvrir l'intérêt dans les soins aux chevaux (préventif ou curatif).
Développer sa capacité de diagnostic et pratiquer dans des situations simples.



Programme

- **Circulation d'énergie** dans le corps des animaux: les méridiens
- Savoir **établir un premier diagnostic, relever les symptômes physiques et mentaux**
- **Reliefs anatomiques** utiles pour pratiquer
- Principes d'actions, **applications concrètes pour soulager les chevaux**
- **Développer sa perception de l'état** d'un animal
- **Applications à la gestion de ses animaux au quotidien et en situation d'urgence**

Théorie le matin et exercices pratiques les après-midis



Intervenante

Nayla CHERINO PARRA.
Vétérinaire.
Cabinet des 9 Fontaines



Responsable de stage

Dominique REMY, conseillère activités équestres,
dominique.remy@oise.chambagri.fr
Tel: 03 44 11 44 64
Chambre d'agriculture de l'Oise



Public

Tout public de la filière équine



Tarif

70 € pour les éligibles VIVEA (chefs d'exploitations et conjoints collaborateurs). Crédit d'impôt: 140€
420 € pour les non cotisants VIVEA (salariés agricoles, jeunes en parcours d'installation et autres statuts)

Contact Inscriptions

Service Productions Innovations
Sylvie Broussin
03 44 11 44 57 – sylvie.broussin@oise.chambagri.fr
www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr

TITRE FORMATION : S'initier à l'acupuncture pour soigner les chevaux Lundi 5 et mardi 6 octobre 2020

Nom (personne à inscrire) :Prénom :Date de naissance:.....

Adresse :CP..... Commune.....

Téléphone : Mail :

Nom de l'exploitation.....N° SIRET.....Tel.....

Adresse (si différente).....CP..... Commune.....

STATUT : Chef d'exploitation, conjoint collaborateur Salarié agricole Autre

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture de l'Oise

70 € (chefs d'exploitation et conjoints collaborateurs)

420 € pour les non cotisants VIVEA (salariés agricoles et autres statuts)

Signature :

(NB : L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant).

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire afin de permettre au responsable de la formation de mieux vous connaître et de cerner vos attentes. Il fera le lien avec l'intervenant pour adapter la formation au plus près des besoins des participants

- Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ? Non Oui

- nombre de chevaux gérés:

- Type de chevaux (poneys....) et activités (élevage, retraite, sport, loisirs)

.....

- Rencontrez-vous des pathologies récurrentes ? Non Oui

Si oui, lesquelles?

.....

Quels sont les points précis du programme du module 2 qui vous intéressent le plus? Précisez :

.....

.....

Questionnaire des attentes OPE FOR ENR 5 R 19.11.15

La formation bénéficie d'un financement VIVEA.

Crédit d'impôt : tout chef d'exploitation ou associé exploitant au bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt : nbre d'heures de formation x SMIC avec limite de 40h (en 2019 : 7hx10,03 = 70,21 € de crédit d'impôt ou remboursés à un agriculteur non imposable).

Le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Un programme détaillé est envoyé à chaque participant avant son entrée en formation. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.

Le nombre de places étant limité, il est recommandé de s'inscrire au plus vite (inscriptions retenues dans l'ordre d'arrivée des chèques) et avant le 12/04/2020.